

Utilisation hors AMM du baclofène : le commentaire du Pr Cottencin

Auteur : Dr Catherine Desmoulins

Imprimer | Facebook | Twitter | Viadeo

21 juin 2011

Commentaire du Pr Olivier Cottencin

Très médiatisé par le cardiologue Olivier Ameisen dans son ouvrage à succès intitulé « Le dernier verre » (Ed. Denoël), le baclofène a fait l'objet d'une mise en garde de l'Afssaps le 6 juin 2011. Cette décision fait suite aux incertitudes de l'Afssaps sur le bénéfice de ce relaxant musculaire (indiqué depuis 1975 pour soigner les contractures musculaires involontaires) dans l'alcool-dépendance, mais également sur la limite des données de sécurité d'emploi du médicament. Dans son communiqué, l'Afssaps évoquait notamment son soutien à une étude visant à évaluer l'efficacité du baclofène à la posologie de 90 mg/j versus placebo dans l'aide au maintien de l'abstinence de patients alcool-dépendants sevrés bénéficiant par ailleurs d'une prise en charge psycho-sociale [1].

Le commentaire du **Pr Olivier Cottencin**, professeur de psychiatrie et d'addictologie (CHU Lille) :

Pr Olivier Cottencin : « Il ne faut pas passer à côté du baclofène car c'est une nouveauté qui a montré sur de toutes petites cohortes qu'il y avait un espoir thérapeutique. Mais il ne faut pas, non plus, céder aux sirènes de l'expérience d'un seul homme, aussi brillant soit-il, Olivier Ameisen, qui a écrit un livre sur le sujet. Il faut que nous fassions des études baclofène versus placebo ou même versus un autre anticraving connu. Il va y avoir probablement un programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) accepté sur ce genre d'étude. Nous avons à Lille une consultation médico-pharmacologique spécifique sur la prescription de baclofène hors AMM. L'Afssaps a émis une mise en garde suite à une réunion à laquelle mon équipe a participé et où nous avons exposé notre protocole de prescription du baclofène qui est publié dans Therapie [2]

Rappel du communiqué de l'Afssaps

Détaillées dans l'article de Medscape consacré à cette information (10 juin 2011) les

remarques de l'Afssaps étaient de trois ordres :

Bénéfice du baclofène dans l'alcool-dépendance non démontré à ce jour.

Données de sécurité d'emploi limitées dans cette indication

Nécessité d'une étude clinique bien conduite

Le Pr Cottencin n'a pas de conflits d'intérêt avec ce sujet.

Lien : L'Afssaps met en garde contre l'utilisation hors AMM du baclofène [News > 10 juin 2011]

Références

Communiqué de presse de l'Afssaps, 6 juin 2011.

Un dispositif de prescriptions hors-AMM : exemple du baclofène. Rolland B, Deheul S, Danel T, Bordet R, Cottencin O. Therapie 65 6 (2010) 511-518 DOI:10.2515/therapie/2010073

Extrait du web par www.baclofene.com - <http://www.medscape.fr/humeur/articles/1242149/>